



Environnement  
Canada  
Section des évaluations  
environnementales

Environment  
Canada  
Environmental Assessment  
Section

Sainte-Foy, 13 décembre 2007

Monsieur Alain Bourgeois  
Conseiller principal  
Agence canadienne d'évaluation environnementale  
Bureau régional du Québec  
1141, route de l'Église, 2e étage  
Sainte-Foy, Québec, G1V 4B8

Votre réf.  
3211-12-108

Notre réf.  
4191-15-F31

**Objet : Construction d'une mini-centrale hydroélectrique sur la rivière Franquelin (chutes Thompson)**

---

Monsieur,

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, nous avons examiné le document contenant les réponses aux questions et commentaires adressés au promoteur du projet en rubrique afin de vérifier si tous les renseignements demandés ont été traités de façon satisfaisante et valable.

Voici nos commentaires et questions pour chacune des réponses qui ont retenu notre attention :

**Question QC-13 :**

Nous sommes satisfaits de la réponse du promoteur dans la mesure où le déboisement s'effectuera en dehors de la période de nidification des oiseaux.

**Question QC-72 et 73 :**

Comme nous l'avons déjà mentionné dans notre précédent avis, nous avons peu d'information concernant les inventaires réalisés en 2006. L'information disponible est peu détaillée et ne permet pas d'évaluer la qualité des inventaires.

Selon la réponse à la question QC-72, l'inventaire des oiseaux nicheurs (2006) s'est réalisé au début juillet. Idéalement, cet inventaire aurait dû se réaliser durant les mois de mai, juin et juillet. Au mois de mai, les oiseaux vocalisent beaucoup et sont plus facilement repérables. Les mois de juin et juillet se trouvent dans le pic de nidification. Un inventaire concentré seulement au mois de juillet restreint le potentiel d'observation d'oiseaux sans toutefois être jugé irrecevable.

**Question QC-78 :**

Une description détaillée des espèces végétales présentes dans les milieux humides est un renseignement important pour décrire le type de milieux humides présents dans l'aire à l'étude. Cependant, la *politique fédérale sur la conservation des terres humides* suggère de déterminer les fonctions (habitat, protection des rivages, réduction des inondations, etc.) exercées par ces milieux et d'évaluer celles qui seront affectées par le projet pour évaluer les impacts du projet sur ces milieux.

**Question QC-119 :**

Nous tenons à signaler l'engagement du promoteur à éviter au maximum les activités de déboisement durant la période de nidification des oiseaux migrateurs. Cependant, malgré le fait que la superficie qui sera déboisée ne représente que 1,5 % de l'ensemble du territoire à déboiser, il n'en demeure pas moins que les risques d'affecter la faune aviaire sont bien présents si le déboisement s'effectue durant la période de nidification. Le promoteur devra néanmoins mettre en place des mesures pour éviter de tuer, de déranger, de détruire un nid d'un oiseau migrateur lors de ses travaux pour réduire les impacts sur la nidification et se conformer au *Règlement sur les oiseaux migrateurs*.

**RÉPONSES AUX QUESTIONS ET COMMENTAIRES FÉDÉRAUX**

**Question 30 :**

Nous tenons à souligner les efforts du promoteur à intégrer les mesures d'atténuation pour réduire les impacts du déboisement sur la faune aviaire. Cependant, il semble que le degré d'engagement du promoteur à ne pas effectuer d'activités de déboisement durant la période de nidification, ne soit pas le même entre les réponses adressées au Ministère du développement durable, de l'environnement et des Parcs (MDDEP) et celles adressées aux instances fédérales (voir QC-119). Nous sommes toujours d'avis que la meilleure façon de réduire les impacts sur la faune aviaire et de se conformer au *Règlement sur les oiseaux migrateurs* est d'éviter la période de nidification des oiseaux pour les activités qui risquent d'entrer en conflit avec ces derniers.

Si vous avez des questions ou besoin de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à me contacter.

Veuillez agréer, Monsieur Bourgeois, mes sentiments les plus distingués.



Stéfanie Larouche-Boutin,  
Analyste en évaluation environnementale  
Section des évaluations environnementales,  
Division des activités de protection de l'environnement (DAPE)  
Environnement Canada  
[stefanie.larouche-boutin@ec.gc.ca](mailto:stefanie.larouche-boutin@ec.gc.ca)

c.c

Louis Breton, section des Évaluations environnementales, Environnement Canada  
Daniel Rotitaille, Service canadien de la Faune, Environnement Canada